



Bruxelles : 126, b^{te} 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - rue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95
 Tel : 06/532.15.51
 Tel : 04/234.17.00

Fax : 02/215.12.78
 Fax : 06/532.15.77
 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 0406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-10)

Rapport N° : 11/08.15.22/5 Personne responsable de l'exécution du travail :
 Date du Contrôle : 22.10.08 Nom-Prénom : M. F. S. C. P. 26
 Propriétaire Nom-Prénom : M. William N°TVA/N°C.Ident. : 602 988 952
 Adresse : M.C. Adresse de l'installation : Rue des Harmonies 17
Louvain-la-Neuve

TYPE DE CONTROLE :

A) Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE

~~B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.~~

TYPE D'INSTALLATION :

Studio 2
☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : Elec Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 2x230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 10 mm². Protection raccordement : 6.3 A. (☒ In max. à prévoir)

Colonne d'alimentation : 4 X 2.5 mm². Interr-Sect.Général : — A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 8 R_E = 4 Ω R_{IGEN} = 10 MΩ.

Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquet

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	<u>6.3</u>	<u>3</u>	<u>0.13</u>	<u>800</u>								
	<u>6.3</u>	<u>3</u>	<u>0.13</u>	<u>2</u>								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<u>Voir Schémas annexes</u>					

MANQUEMENTS :

Inf. : retard
Rem : câbles et boîtes à joints
Récepteurs + sous-tasseaux manquants

NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé ☐ n'a pu être plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable ☐ absence de différentiel
- Les schémas ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés ☐ absence de schémas

CONCLUSION :

☒ L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 2033

☐ L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

10/2008

Le demandeur (Nom+signature)

10/2008

ETANCHEITE DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

CLIENT		INSTALLATION (si différente du client)	
NOM, Prénom : <u>WILLEN MATHIEU</u>		Adresse : <u>IDEM CLIENT</u>	
Adresse : <u>RUE DES HARMONIES 17</u> <u>1948 LA VAILLÉE LA NEUVE</u>			
COMPTEUR			
Marque : <u>ACTARIS</u>			
Calibre : <u>63</u>	Année : <u>2008</u>		
Numéro : <u>93202694</u>			
Relevé après 10 min.	<u>310</u>		
Relevé au début	<u>310</u>		
Débit / 10 min.	<u>000</u>		
		-----> <u>000</u> l/h X 6	

1. L'installation peut être mise en service

- ☒ Installation étanche
- ☐ Un léger manque d'étanchéité a été constaté (Débit de fuite ≤ 6 l/h).
Par la mise en service de l'installation, le client s'engage à procéder à la réparation dans les plus brefs délais, suivant les règles de l'art.
A cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel ».

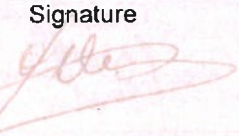
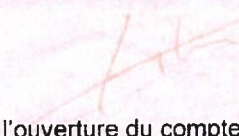
2. L'installation ne peut pas être mise en service

- ☐ Un manque d'étanchéité a été constaté. (Débit de fuite > 6 l/h)
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert
- ☐ Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constaté. Ne remplace pas le contrôle de conformité de l'installateur habilité « gaz naturel » ou de l'organisme de contrôle

3. Remarques

Je n'ignore pas que j'engage mon entière responsabilité en cas d'accident survenant du fait de la présence d'une installation gaz défectueuse.

Par la présente, je m'engage à faire remédier sans délais aux défauts constatés.

Etabli par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <u>LE BRUN</u>	NOM, Prénom : <u>WILLEN MATHIEU</u>
Prénom : <u>Boul</u>	Adresse : <u>3 rue Tanguay 51100 LUSIGNY</u>
Date : <u>12.11.2008</u>	Qualité : <u>Propriétaire</u> / Locataire Autres :
Signature 	J'ai été informé préalablement par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ Signature 

⁽¹⁾ A l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle